

La Ricamarie, le 26 Août 2020

Le Principal

Aux

Parents d'élèves du collège

Objet : Protocole sanitaire obligatoire au sein du collège à partir du 1^{er} septembre 2020

Affaire suivie par
Nicolas GOUGIS
Principal

Madame, Monsieur.

Pour la sécurité des élèves et celle des personnels de l'établissement, un protocole sanitaire est en place et nous vous informons des modalités de sa mise en œuvre au sein du collège. **Il inclut l'évolution des mesures prises par le Ministère de l'Éducation Nationale en date du 9 juillet 2020, comprenant un assouplissement des règles de distanciation physique et des mesures pour éviter le brassage des groupes.**

Téléphone
04 77 57 54 93
Télécopie
04 77 90 79 43
Courriel
intendant.0421689h@ac-
lyon.fr

07 rue Robespierre
42150 La Ricamarie

- **Les parents ont obligation de prendre la température de leur enfant avant chaque départ pour le collège. Si plus de 38°C, l'enfant doit rester à la maison et le collège doit en être immédiatement averti.**
- **Si l'enfant présente des symptômes de maladie au sein du collège, il sera isolé dans un lieu spécifique et un des responsables légaux s'engage à venir le récupérer dans les plus brefs délais après en avoir été averti.**
- **Port du masque obligatoire pour les élèves dès l'entrée au collège et pour toute la durée de présence quotidienne au sein de l'établissement (si présence supérieure à 4 heures, prévoir deux masques).** La superficie de certaines salles de cours ne nous permet pas la distanciation sociale imposée de 1mètre entre les élèves ; néanmoins une distanciation maximum est prévue pour les salles concernées. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.** En cas de difficultés, merci de contacter le collège.
- **Port du masque obligatoire pour tous les personnels en tous lieux.**
- **Déplacement interdit dans la salle de cours, sauf autorisation du professeur.**
- Un sens de circulation a été matérialisé dans le bâtiment de cours pour éviter au maximum les croisements d'élèves.
- **La distanciation d'un mètre entre chaque élève n'est plus obligatoire dans tous les espaces clos lorsqu'elle n'est pas matériellement possible (salles de classe, couloirs, CDI, salle de permanence...);** néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distanciation entre les élèves.
- **Lavage des mains obligatoire à la solution hydro alcoolique lors de l'entrée et sortie des salles de classe.** Un distributeur de solution hydro alcoolique sera à la disposition des élèves dans chaque salle de classe.
- **Chaque classe aura une salle attribuée, ce sont les professeurs qui rejoindront les élèves dans leur salle. Néanmoins les cours nécessitant des manipulations (Sciences, Arts Plastiques, EPS, Education Musicale) ainsi que les cours regroupant plusieurs classes (Anglais Euro, Chorale) auront lieu dans des salles spécifiques.**
- **Matériel (scolaire ou autre) personnel obligatoire avec interdiction d'échanger et de se prêter ce dernier. Les professeurs et autres personnels ne seront pas autorisés à en prêter non plus.**

- Le nettoyage et la désinfection des locaux utilisés par les élèves et les personnels est réalisé à minima une fois par jour.
- Si un cas de covid-19 est avéré dans l'établissement, l'ensemble des personnels et des élèves en contact en sera averti et le protocole prévu par l'ARS de la Loire sera appliqué.

Lors de l'arrivée des élèves au collège, nous leur détaillerons en classe ce protocole.

Nous insistons sur le fait que **l'inscription au collège vaut acceptation de l'ensemble de ces règles, ainsi que des consignes que les personnels pourront être amenés à faire suivre aux élèves** et ce dans le respect et pour la sécurité de tous. Si un élève refuse de s'y conformer, un de ses responsables légaux devra venir le chercher après en avoir été averti.

Nicolas GOUGIS

